



PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2006

ORDRE DU JOUR

- I - Vote des tarifs de 1/2 pension
- II - Concession logement
- III - Mise en place des commissions
- IV - Questions diverses

Sièges : 24
Quorum : 13
Présents : 21

Voir liste jointe

La Secrétaire de Séance

Le Président

V. LAFFARGUE

J. MAYLIN

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 18h05.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres présents s'ils ont bien reçu le compte rendu du dernier Conseil d'Administration et s'ils ont des remarques à faire sur celui-ci. Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil d'Administration peut débiter.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

A - COMMISSION PERMANENTE

Le président du CA explique aux membres le rôle de la commission permanente. Elle se réunit avant le conseil d'administration et aborde toutes les questions qui seront évoquées et votées lors de ce conseil. Cela permet aux représentants des différentes instances de préparer des questions et demander des précisions lors du Conseil d'administration. Chaque instance choisit ses représentants parmi les membres élus. *Voir annexe jointe.*

B - CONSEIL DE DISCIPLINE

Le président du CA explique le rôle du conseil de discipline aux membres du conseil. Le conseil de discipline se réunit à la demande du chef d'établissement et doit être motivé par un fait signalé dans le règlement intérieur. Ce conseil de discipline peut se réunir dans sa composition officialisée par le choix des élus dans l'établissement ou dans un établissement voisin si la sécurité des membres est compromise. Si les circonstances l'exigent, la composition du conseil de discipline peut être organisée par l'Inspecteur d'Académie et il siège alors dans un établissement différent. Les membres du conseil de discipline sont choisis parmi les élus au CA. *Voir annexe jointe.*

C - CHSCT

La CHSCT étant une instance obligatoire dans les EPLE, surtout dans les établissements possédant un atelier (SEGPA), nous demandons à des membres du Conseil d'administration de faire partie de cette commission. *Voir annexe jointe.*

II - VOTE DES TARIFS DE 1/2 PENSION & QUESTIONS FINANCIERES

A - DEMI PENSION

1 - TARIFS DEMI-PENSION

La variation autorisée pour les tarifs de demi-pension fixée par le conseil général de Lot-et-Garonne (Décret N°2006-753 du 26 juin 2006) est de 2.3 % pour l'année 2007.

Une augmentation de 2,15 % est proposée portant le tarif annuel à 400.40 €, le découpage de l'année 2007 s'effectue comme suit :

- du 1er janvier au 6 avril 2007 soit 55 jours	121.00 €
- du 23 avril au 4 juillet 2007 soit 49 jours	107.80 €
- du 1er septembre au 31 décembre 2007 soit 78 jours	171.60 €

TOTAL **400.40 €**

VOTE :

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

2 - HEBERGEMENTS DES COMMENSAUX

Il s'agit des tarifs librement fixés par le C.A. Les tarifs A , B et C sont augmentés à compter du 01/01/2007. Le tarif exceptionnel de base reste à 4 €.

	<u>Tarifs 2006</u>	<u>Tarifs 2007</u>
Tarif B - Personnel administratif + surveillants	1,80 €	1,85 €
Tarif C - Personnel indice < 445 + élèves occasionnels	2,85 €	2,90 €
Tarif D - Personnel indice > 445	3,55 €	3.60 €

VOTE :

Votants : 21 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

Départ de M. TOURON et Mme LASMEZAS.

3 - CHARGES COMMUNES

Elles restent inchangées par rapport à l'année précédente.

Pour les demi-pensionnaires (de 10% à 25%)	=	12,5 %
Pour les commensaux (de 10% à 25 %)	=	13,0 %

VOTE :

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4 - REMISES D'ORDRE

Mêmes conditions d'application que pour l'année scolaire 2005/2006, à savoir qu'un élève peut bénéficier d'une réduction sur les frais de demi-pension en cas d'absence pour maladie d'une durée supérieure à quinze jours consécutifs (sur présentation de certificat médical). Le taux d'ordre de remise journalier est de 2.20 €

VOTE :

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

B - LES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE ET LES DIVERSES CONVENTIONS POUR L'ANNEE 2007

Le CA doit se prononcer sur la reconduction et la signature de contrats pour l'année 2007 :

1 - LES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

- *Maintenance du matériel informatique* : CAMMI
- *Vérification des extincteurs* : actuellement assurée par la société Sud-Ouest Incendie, fonctionne sur la base d'un marché public. Nous aurons prochainement connaissance du nom de la société qui assurera la vérification des extincteurs pour l'année civile 2007.
- *Horloge et téléphone* : société SETELMA
- *Maintenance des ventilations de cuisines professionnelles* : APR IGIENA

Des modifications sont proposées concernant les contrats suivants :

- *Chaufferie* : société ACEP

A notre demande la Société ACEP a modifié le Contrat : la nouvelle prestation concerne la maintenance de la production d'eau chaude sanitaire. Actuellement le contrat s'élève à 566.68 € et au 1^{er} janvier 2007 il est proposé à 635.40 €.

- *Photocopieurs* : SABI

Le photocopieur actuellement utilisé par l'établissement sera remplacé par un modèle plus performant. La Société SABI propose une location de 5 ans pour un montant du loyer trimestriel de 598 € et un prix à la copie de 0.008 €. Actuellement il est de 562.56 € location et 0.0084 € la copie. Il y a une baisse sur le coût de la copie, ce qui permet de compenser l'augmentation du loyer trimestriel. La différence de coût dans l'année sera de l'ordre de 50 €.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration l'autorisation de signer les contrats modifiés et de reconduire les contrats existants.

VOTE :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2 - CONVENTIONS POUR L'ANNEE 2007

La reconduction de l'adhésion à un groupement de commandes de denrées alimentaires dont le siège est situé au lycée Bernard Palissy est proposée aux membres du Conseil d'Administration. Il convient de constituer une commission d'appel d'offres composée de trois personnes chargées de faire des remarques sur les denrées susceptibles d'être achetées. La Gestionnaire propose la Composition suivante :

Monsieur MAYLIN, Principal

Madame LAFFARGUE, Gestionnaire par intérim

Monsieur BOMIN, OP Cuisine

La Composition de cette commission ainsi que l'autorisation de signature des marchés en résultant sont proposées aux membres du Conseil d'administration.

VOTE :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Départ de Mme BACHERE

III - CONCESSION DE LOGEMENT

Suite au courrier du Conseil Général de Lot-et-Garonne du 4 octobre 2006 et au décret n° 86-426 du 14 mars 1986 le CA doit se prononcer sur l'affectation du logement mis à la disposition de l'établissement. L'établissement possédant un seul logement de fonction, il est attribué par nécessité de service au Chef d'Etablissement.

VOTE :

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

IV - INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

A - DON D'UNE UNITE CENTRALE

Le CA doit se prononcer pour l'acceptation du don d'une unité centrale sans écran par le CAMMI. Le montant de celle-ci est de 474.81 € TTC. Elle sera installée au secrétariat vu les difficultés que nous rencontrons avec l'application SCONET(gestion élève).

VOTE :

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

B - DBM POUR INFORMATION N° 6 ET N°7

La DBM N°6 concerne la régularisation pour un montant de 300 € du compte D 6064 (fournitures administratives) au compte D 6. Carnets de correspondance (Crédits LOLF).

La DBM N°7 Création d'un compte frais honoraires 20 € D6448

C - POUR INFORMATION

Le Conseil Général de Lot-et-Garonne a procédé à l'achat de mobilier scolaire pour un montant de 8 210.34 €, soit 40 tables simples, 110 chaises, 4 tableaux blancs dont 1 mobile.

D - QUESTIONS DIVERSES

1 - SOUTIEN SCOLAIRE

Mme COUSIN fait part de la remarque de parents d'élèves de 6^{ème} demandant que la rencontre parents-professeurs se fasse plus tôt. Le principal explique que vu les problèmes rencontrés pour la gestion de JADE logiciel des tests d'évaluation, nous aurions pu les organiser avant les vacances de Toussaint mais l'information serait parvenue aux familles tardivement.

Ce retard n'a en rien affecté l'organisation du soutien en français pour les élève de 6^{ème}. Par contre, le soutien en mathématiques n'a pu encore être organisé mais devrait pouvoir être mis en place assez rapidement puisqu'une réunion de concertation est programmée la semaine prochaine pour mettre en place les PPRE.

Le soutien en anglais en classe de 5^{ème} est programmé et devrait débiter très rapidement.

2 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme COUSIN demande s'il ne serait pas possible d'organiser un transport scolaire entre Cauderou et Barbaste. Le Principal lui répond que cela ne relève pas de la responsabilité du collège mais des services du Conseil Général qui délègue l'organisation au SIVOM dont les bureaux sont à la Mairie de Lavardac. Monsieur GAUTERON, Maire de Lavardac l'invite à contacter les services compétents.

3 - CASIERS

Devant les vols, les disparitions, la casse de matériel dans les cartables des élèves, plusieurs parents d'élèves ont demandé si nous ne pouvions pas équiper l'établissement de casiers. Le Principal rappelle que cette demande a déjà été formulée au Conseil Général et qu'elle le sera de nouveau, cet équipement pouvant être réalisé dans le cadre de la restructuration de l'entrée du collège (Vie Scolaire, Infirmerie, salle d'étude, toilettes).

4 - CHICHIS

Mme COUSIN pose la question sur la vente de chichis dans le collège lors de la récréation. Le Principal fait part de sa surprise et après concertation, lui signale que cette vente était occasionnelle et exceptionnelle car elle correspondait à la fabrication de ce produit par les élèves de la SEGPA lors de l'activité cuisine.

5 - LISTES DES DELEGUES

Mme COUSIN demande que les listes des délégués parents et élèves lui soient communiquées, ce qui sera fait immédiatement par le secrétariat.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 19h50.